Département
D'ILLE-ET-VILAIN
Arrondissement
De RENNES
Canton
De MONTFORT

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260518-D_2026_31-DE

COMMUNE DE SAINT-GONLAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 Mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Gonlay se sont réunis à la mairie de Saint Gonlay sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Claude DENIS, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M DENIS Jean-Claude ; Mme GOUGAUD Nathalie ; M DEBOOS Jean-Yves ; Mme LESAGE Sandrine ; M Rémi POULAIN ; Mme LECOMTE Rachel ; M ELLIOT Olivier ; Mme DAUCE Rachel ; M MESSU Mickael ; Mme LESIEUR Stéphanie ;

Excusés : M Patrick MERDRIGNAC (donne pouvoir à M. ELLIOT Olivier)

Nombre de conseillers : en exercice = 11
Présents = 11
Votants = 11

Convocation : 05 Mai 2026

Délibération n° 2026.31
FINANCES : Devis pour la réfection du logement n°2

Suite au décès de la dernière locataire, présente dans le logement n'2 rue Joseph Louis Maudet depuis plus de 30 ans, il est nécessaire afin de pouvoir remettre le logement à la location de rénover le logement.

Deux devis ont été effectués pour la remise en état des murs, plafonds et sol.

Le premier devis de l'entreprise FOURAGE pour un montant de 5 342.47 € HT et un devis de l'entreprise LOUAZEL pour un montant de 6053.39 € HT.

Afin de nous aider financièrement dans la remise en état de ce logement, Monsieur le Maire souhaite solliciter Montfort Communauté dans le cadre du fonds de concours et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Peinture	5 342.47 €	Fonds de concours	3636.65 €
Radiateurs	1330.83 €	Autofinancement	3636.65 €
Plomberie	600 €		
TOTAL	**7 273.30 €**	**TOTAL**	**7 273.30 €**

Après en avoir discuté les membres du conseil municipal par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, valident le devis de l'entreprise FOURAGE pour un montant de 5 342.47 € HT, chargent Mr le Maire ou un de ses adjoints de solliciter Montfort Communauté dans le cadre du Fonds de concours.

Le Maire, Jean-Claude DENIS

MAIRIE DE SAINT-GONLAY (I.-et-V.)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 31/03/2026